



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA

Délibération n° N° D2024-169

Objet CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN 2030 « RENFORCEMENT » POUR L'ACCELERATION DE LA SECURISATION DES SYSTEMES NUMERIQUES DE L'ÉTAT ET DES TERRITOIRES FACE AUX RISQUES NUMERIQUES

Exposé des motifs:

Les menaces informatiques (piratage, usurpation d'identité, fuite de données sensibles, rançongiciel, ...) sont devenues une des préoccupations majeures de tout service informatique. De plus les collectivités sont particulièrement touchées par ce phénomène qui prend de l'ampleur chaque jour, notamment avec l'arrivée de l'IA.

Notre commune a déjà investi fortement dans la mise en place de systèmes matériels ou logiciels destinés à bloquer ces menaces, mais c'est un domaine en constante évolution technologique et il est absolument primordial d'être sans cesse en veille et d'adapter nos outils pour pallier le mieux possible à ce fléau.

L'Etat, par l'intermédiaire du plan France 2030 Renforcement, propose des aides financières pour nous aider dans cette démarche de défense en cyber sécurité.

Ainsi, il est possible d'être subventionné pour 2 ans, sur des projets de sécurité; aussi bien pour de l'acquisition de matériels ou logiciels de défense, ainsi que pour des

prestations de services auprès d'acteur privés, en privilégiant les solutions européennes.

Ces projets proposés par la commune doivent être validés par l'ANSSI, l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information qui suivra de près leur mise en œuvre.

La commune de Venelles a présenté 5 projets permettant d'agir sur les manques actuels de notre protection. Tous les projets demandés par la commune ont été validés, nos 5 actions sont les suivantes :

1 - Augmenter le niveau de sécurité Serveurs et Postes de travail, par la mise en œuvre de paramétrage spécifique sur notre système actuel, notamment au niveau d'une politique plus restrictive sur l'accès réseau.

2 – Déploiement d'une solution de gestion des identités, pour renforcer la connexion au poste de travail avec une solution 2FA ou passwordless via smartphone ou clés physiques.

3 - Gestion du risque humain et surveillance du Dark web, qui vise à éduquer et sensibiliser à la sécurité des agents de la mairie de Venelles grâce à un logiciel de simulation de phishing et assurer une veille automatisée du monitoring du Dark Web.

4 – Gestion de la vulnérabilité des équipements via outil de RMM, pour instaurer un contrôle approfondi sur tous les terminaux, un durcissement en termes de sécurité, la correction des vulnérabilités, patches, mise à jour en automatique, application de correctifs au système d'exploitation et aux applications tierces.

5 – Sécurisation des sites distants non encore équipés afin qu'ils puissent disposer des fonctionnalités de sécurité et de filtrage web de nos nouveaux pare-feux.

Les sites distants restant à équiper :

2 écoles primaires, le parc des sports, l'ALSH et l'atelier technique communal.

Au niveau financier, l'ensemble de ces projets, qui se déroulaient sur 2 ans voire sur 3 ans pour certains, représente un coût total de 50 666,44 € HT.

Le montant de la subvention France 2030 qui nous est accordée est de 39 676,93 €.

Le SGDSN a en effet retenu de subventionner uniquement pour 2 ans l'ensemble des projets et a donc proratisé les projets qui étaient présentés sur 3 ans.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention transmise en annexe, qui permet d'obtenir une subvention pour le financement du projet ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention de subvention "Plan France 2030" avec le SGDSN (Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale).
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0169-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0169-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024